

Le Télétravail

une forte dynamique dans le monde

La pandémie du covid-19 révolutionne le mode de vie d'une partie de l'humanité, compte tenu des restrictions dans les déplacements et des obligations en matière de distanciation. Il en résulte notamment un important développement du travail à distance rendu possible par les fortes percées des technologies de la communication.

Selon l'organisation internationale du travail plus de 17% de la population employée dans le monde en 2020 a télétravaillé, soit environ 557 millions de personnes.

Il s'agit là d'une nouvelle méthode, qui offre, outre les avantages en matière de souplesse, et de flexibilité, d'importants gisements d'économies potentielles et de confort pour les employés ainsi que de sérieuses opportunités en matière de préservation de l'environnement.

L'article publié dans le quotidien « Le Monde » du 30 novembre 2021, sous la plume de Beatrice Madeline, que nous produisons ci-après en tant qu'article de référence du mois de janvier 2022, donne un éclairage intéressant sur les répercussions du travail à distance sur les salariés et les employeurs, susceptible d'être en Tunisie une source de réflexion en vue de donner une forte impulsion au développement durable tout en assurant un meilleur équilibre entre les vies professionnelles et familiales.

Le travail à distance serait bénéfique aux salariés et aux employeurs

Augmenter de 1 % l'effectif en télétravail d'une société permet d'accroître sa productivité de 0,6 %, selon une étude à paraître

A l'heure où la cinquième vague déferle, « les employeurs seront-ils convaincus qu'ils aient intérêt à laisser leurs salariés télétravailler ? », s'interrogeait Antonin Bergeaud, économiste à l'Ecole normale supérieure, lors d'un colloque sur les entreprises dans la crise, organisé par la Banque de France et l'Insee, jeudi 25 novembre 2021

Une question cruciale alors que le télétravail a décliné drastiquement depuis l'été et que le Mouvement des entreprises de France (Medef) semble vouloir éviter un redéploiement massif du « home office ».

Généraliser le télétravail « serait une erreur », a même déclaré son président, Geoffroy Roux de Bézieux, le 23 novembre, en préférant renvoyer le sujet aux accords d'entreprise. Selon les chiffres publiés le 4 novembre par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), seulement un cinquième des salariés ont été au moins un jour en télétravail au cours du mois de septembre, un chiffre qui décroît régulièrement, et seuls 2 % de l'ensemble des salariés ont télétravaillé tous les jours de la semaine.

En novembre 2020, il y a un an, plus d'un quart des salariés avaient été en télétravail au moins un jour par semaine, dont 44 % ont télétravaillé tous les jours. Des niveaux comparables à ceux de mars 2020. Pourtant, affirment Antonin Bergeaud, Gilbert Cette, professeur d'économie à Neoma Business School, et Simon Drapala, étudiant à l'École d'économie de Paris, dans une note à paraître, le télétravail est bénéfique pour l'entreprise.

Non seulement les télétravailleurs ne sont pas désinvestis de leurs tâches, quoi qu'en pensent leurs collègues demeurés dans l'open space, mais ils sont même « globalement un peu plus efficaces », annonce M. Bergeaud.

Parmi les éléments qui favorisent l'efficacité des salariés à distance, la suppression du temps de transport domicile travail figure en bonne place : le temps ainsi économisé serait réinvesti pour un tiers dans l'accomplissement des tâches professionnelles, conduisant à une augmentation du temps de travail effectif.

Cette étude, qui s'appuie, entre autres, sur une enquête réalisée par la Banque de France en 2020, conclut qu'augmenter l'effectif en télétravail de 1 point (par exemple, passer de 17 % à 18 % de l'effectif) augmente la productivité de l'entreprise de 0,6 %.

En extrapolant ces résultats, cela permet de dire qu'un passage au télétravail un jour par semaine, pour 15 % des salariés en France, permettrait d'augmenter la productivité d'environ 9 %, un « ordre de grandeur », précise M. Bergeaud.

Incitation à la modernisation

Des études américaines menées en 2021 parviennent à des conclusions similaires, indiquent les auteurs. Le télétravail a d'autres vertus, selon les trois chercheurs, et notamment celle de rendre les entreprises qui le pratiquent plus résilientes face à la crise.

Non seulement l'activité est mieux préservée, mais le déploiement du télétravail incite les entreprises à investir davantage dans le numérique, à moderniser leurs outils informatiques et à former leurs salariés.

Cela se double d'un autre effet positif, indirect cette fois : la baisse des coûts liés à l'immobilier de bureaux. Une économie substantielle, puisque pour une entreprise locataire, le montant du loyer exprimé représente (en médiane) 8 % de la valeur ajoutée.

Autre argument : l'immobilier est un actif difficile à ajuster à la baisse en période de crise. Enfin, ajoute Antonin Bergeaud, « le télétravail peut aussi augmenter la participation au marché du travail », en incitant des personnes à reprendre un emploi alors qu'elles étaient

inactives, par exemple parce que leur domicile est mal desservi par les transports en commun ou que le transport représente un coût exorbitant au regard du salaire obtenu. « Certaines personnes, surtout les femmes, sont sensibles au temps de trajet longs », souligne l'économiste.

Des données récentes semblent confirmer l'impact du télétravail sur l'emploi, en tout cas au Royaume Uni.

Dans une étude du 23 novembre, le Think tank britannique Resolution Foundation indique qu'entre février 2020 et octobre 2021, 8 % des mères de famille vivant en couple et 3 % des femmes sans enfant ont repris une activité ou augmenté leur temps de travail grâce au « remote working ». Depuis le déclenchement de la pandémie, la population active féminine britannique a progressé 1,8 point.

Aucune étude comparable n'a été réalisée en France, mais une chose est sûre : le taux d'activité des 15-64 ans a atteint 73,5 % au troisième trimestre 2021, son plus haut niveau historique, supérieur de 0,7 point au niveau d'avant crise.

Béatrice Madeline

Forum Ibn Khaldoun le 5/01/2022